

FORMULAIRE D'INSCRIPTION, SESSION DE FORMATION

Titre de la session :

Dates de la session :

Durée de la session : Montant :

Nom : Prénom :

Date de Naissance

Adresse :

Rue et numéro de voie

Code postal Ville

Tél privé : Tél pro :

Email :

Adresse de facturation si différente :

Pour réserver votre place, joindre un règlement de 30% du montant total des frais.

Possibilité de paiement en 3 fois pour les **formations de base en gel** et du **Pack Master**

Le montant total des frais doit être impérativement acquitté avant le début de la formation.

Par virement bancaire (ou en espèce sur place.)

UBS Switzerland AG

GENEVE, Plan-les-Ouates

Intitulé du Compte:

Academy Swiss d'Onglerie, Zollo

Numéro de compte postal UBS

80-2-2

IBAN (International Bank Account Number)

CH700 2152 1523 7172 01F

BIC (Bank Identification Code) **UBSWSCHZH80A**

Je m'engage par ma signature à respecter le règlement des modalités de paiement d'Academy Swiss d'Onglerie.

Lieu..... date

Signature

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Conditions générales de formation

- Compléter le bulletin d'inscription en indiquant la date choisie.
- Le retourner par mail, accompagné des Conditions générales datée et signées.
- Joindre une photocopie de votre pièce d'identité.
- Une attestation de formation est délivrée à la fin de la formation sur simple demande.

Nature et caractéristiques de l'action de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation professionnelle pour adultes prévues par la Loi sur la formation continue des adultes (LFCA) C 2 08 du Code du travail.
- Elle a pour objectif professionnel de former aux techniques en prothésie ongulaire.
- A l'issue de la formation un certificat ou un diplôme sera délivré(e) au stagiaire.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

.....

Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu du au à

- Le(s) formateur(s) sera Zollo Rebecca, Prothésiste Ongulaire et formatrice depuis 3 ans.

Diplômes : Prothésiste ongulaire OPI technique Gel UV depuis le 8 septembre 2012

Certificat de formation one stroke niveau I en 2015

Certificat de formation traits fin en 2015

Certificat de formation peinture acrylique en 2015

Certificat de formation initiale en technique acrylique en 2020

Certificat de formation soft gel tips en 2021

Expérience Professionnelle : Prothésiste Ongulaire pendant 8 ans et formatrice pendant 3 ans à l'Ecole Privée d'esthétique Michelle Paschoud, Genève

- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : examen pratique en fin de formation d'une durée d'une heure.

FACTURATION DES FORMATIONS

Tous nos tarifs concernent les frais d'enseignement.

ORGANISATION DES FORMATIONS

Tous les éléments d'information sont présentés au cours de la formation : objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, contenu / déroulement du programme, tarifs applicables.

Les diplômes, titres, références des personnes chargées de la formation sont communiqués au client qui en fait la demande.

Concernant les sessions Academy Swiss d'Onglerie ASO se réserve le droit de les reporter ou de les annuler en cas de nombre d'inscrit insuffisant ou de maladie.

Dans le cas de la non-organisation de l'action dans un délai acceptable par le participant (ou l'établissement) celui-ci est libre de tout engagement vis-à-vis de Academy ASO qui prévient du risque de report ou d'annulation au minimum 10 jours, avant le début de la formation. La survenue d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution de l'action de formation organisée par Academy ASO.

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de Academy ASO et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure : l'incendie, l'inondation, l'interruption de la fourniture d'énergie, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de Academy ASO, sans que cette liste soit considérée comme limitative ou exhaustive.

INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Facturation et délai de règlement Entreprises :

Les factures sont payables à 30 jours à compter de leur émission. Tout retard de paiement, après rappel resté infructueux, est passible d'une procédure contentieuse.

Particuliers :

Les règlements sont à effectuer lors de l'inscription.

Academy ASO est un organisme de formation enregistré auprès du préfet de région Rhône Alpes

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

• Le stagiaire s'engage à verser :

- la totalité du prix susmentionné

ou

- une partie du prix susmentionné à hauteur deCHF TTC

• Les modalités de paiement incombant au stagiaire sont les suivants :

Après un délai de rétractation mentionné du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de CHF.

Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur

à mesure du déroulement de l'action de formation, après dispensation des heures de formation, selon le calendrier suivant :

..... CHF le

..... CHF le

..... CHF le

DÉLAI DE RÉTRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de :

• dix jours pour se rétracter.

• quatorze jours pour se rétracter (contrat conclus à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.)

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Conditions générales de formation

Toute action de formation annulée avant son démarrage par le client donne lieu à règlement dans les conditions suivantes :

• En cas d'annulation d'une ou de plusieurs inscriptions dans les 10 jours précédant le début de la formation, le client restera redevable de 30% du montant du coût des formations non suivies.

• En cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 48 heures précédant le début de la session de formation, le client reste redevable de la totalité du coût de la formation non suivie.

• Aucune absence en cours de formation ne donnera lieu à réduction.